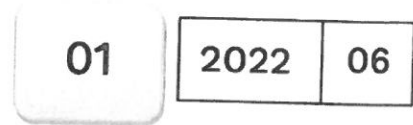


Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 janvier 2022
Convocation du : 20 janvier 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au complexe du Mas de Roux, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Administration Générale : Modification de la composition de la commission de Délégation de Service Public (DSP) – remplacement d'un membre titulaire par le premier suppléant de la liste

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Elodie BreLOT, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Harris Reneman, Philippe Casamayor, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Valérie Berger a donné procuration à Joël Aubernon
Lionel Chevrolat a donné procuration à Philippe Maillez
Sophie Gaguin a donné procuration à Elodie BreLOT
Franck Longin a donné procuration à Christine Perez
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet

Absents :

Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot

Secrétaire de Séance :

Annie Maciocia

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 03-2020-18 du 11 juin 2020 relative à la constitution de la Commission de Délégation de Service Public ;

CONSIDERANT la démission de Madame Laetitia PROTIERE de son mandat d'adjointe et de conseillère municipale,

CONSIDERANT que Madame Laetitia PROTIERE était membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public et que sa démission entraîne la vacance d'un poste qu'il convient de pourvoir,

Madame le Maire rappelle qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Aucune règle n'est imposée par le Code de la commande publique ni par le Code Général des Collectivités Territoriales mais la pratique veut qu'il soit pourvu au remplacement d'une membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Le suppléant suivant sur la liste majoritaire est Monsieur Franck LONGIN.

La liste soumise au vote en 2020 ne comportait pas de suppléant supplémentaire.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE des membres présents,

POURVOIT au remplacement de Madame Laetitia PROTIERE, membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public par Monsieur Franck LONGIN, membre suppléant.

PREND ACTE de la nouvelle composition de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

Présidente : Madame Caroline TERRIER

Membres titulaires

PEREZ Christine
MAILLEZ Philippe
CHEVROLAT Lionel
COTTAZ Jean-Pierre
LONGIN Franck

Membres suppléants

BRELOT Elodie
RENEVIER Sébastien
RAMPON Anne-Sophie
LANGELOT Cyril

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,

Caroline TERRIER